

Arrêté
BEM AT 2025_0827

Arrêté temporaire de circulation Travaux de réfection d'enrobé, rabotage

RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU),

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU la demande par laquelle CHARIER TP SUD Agence LAHAYE demeurant ZA "La Vainerie" Route de Chemillé

LA TOURLANDRY 49130 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Romain MARILLAUD - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection d'enrobé, rabotage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 27/10/2025 au 07/11/2025 RUE NOTRE DAME (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 07/11/2025, la circulation des véhicules est interdite :

· RUE NOTRE DAME,

. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains et véhicules des services déchets.

ARTICLE 2

À compter du 27/10/2025 et jusqu'au 07/11/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- RUE DU MAL FOCH
- · PLACE DU MAL LECLERC,
- · RUE DES MAUGES,
- RUE DE DURFORT CIVRAC
- · RUE DU COMMERCE,

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CHARIER TP SUD Agence LAHAYE.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 octobre 2025 Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

Pour le maire empêché Didier SAUVESTRE - 1er adjoint Beaupréau-en-Mauges

Beaupreau en Mauges

Ville de Beaupréau-en-Hauges 2 nue Robent Schuman - CS10063 Beoupréau 49602 BEAUPREAU-EN-MAUGES CEDEX 7, 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82 accuel@beaupreauermanez fr / Facebook

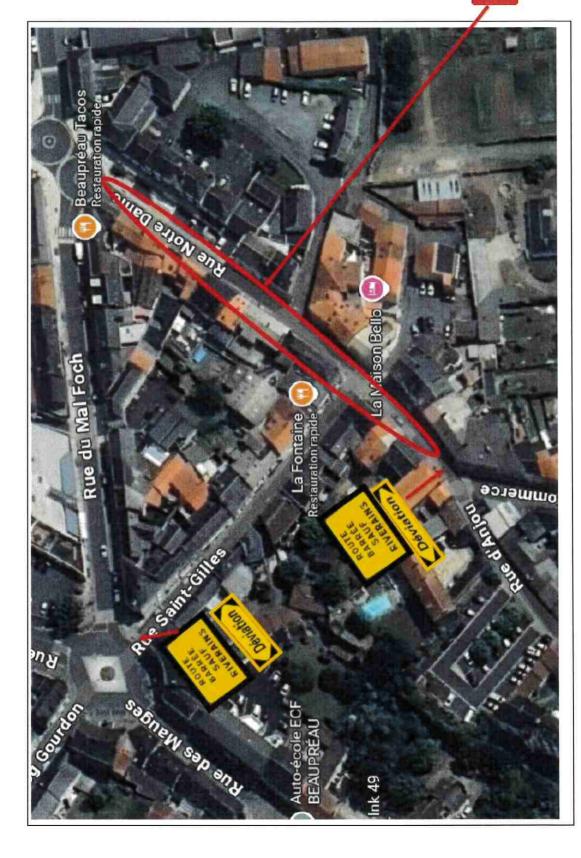
- DIFFUSION:

 CHARIER TP SUD Agence LAHAYE
 BRANGEON
 HDV
 Pompier de La Poitevinière
 Mairie Beaupréau

ANNEXES: PLAN

PLAN
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours fiz dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.





27/10/2025 aU 7/11 / 2025